

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 64/1973 (1973)

**Artikel:** Coordination scolaire  
**Autor:** Cavadini, Jean / Perrenoud, A.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-116204>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Coordination scolaire

## Coordination romande

### a) CIRCE

Après la remise du programme CIRCE à la Conférence intercantonale des chefs des départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, l'année a évidemment été consacrée en bonne partie à la mise en place des dispositions nécessaires à l'application des différents programmes.

Pour la première fois tous les élèves de Suisse romande commençaient leur année scolaire après les vacances d'été. En effet après ceux du canton de Neuchâtel et du canton de Vaud, les enfants de la partie francophone du canton de Berne ont inauguré une nouvelle année scolaire au 15 août 1973. De même l'ensemble des cantons romands introduisait le programme de mathématique moderne dans tous les cantons. Cette mesure suppose, bien entendu, le perfectionnement du corps enseignant et l'utilisation d'un matériel romand commun. Ces deux mesures étaient à l'étude depuis plus de deux ans.

D'autre part, la deuxième commission intercantonale romande de coordination (CIRCE II) qui est chargée d'élaborer des programmes pour les années 5 et 6 a commencé ses travaux sous la présidence de M. R. Nussbaum de Genève. Elle a mis sur pied dix sous-commissions qui devront fournir les plans d'études-cadres dans les dix domaines scolaires ainsi déterminés.

### b) *Introduction de l'allemand*

Les cantons ont été consultés sur le rapport qui avait été déposé en septembre 1972 par la commission présidée par M. A. Gilliard. D'une façon générale, ces propositions ont reçu un premier accueil favorable et un groupe de travail va maintenant tenter de répondre aux questions essentielles qu'entraînent les conclusions proposées:

formation des maîtres  
plan d'expérimentation  
coûts, etc.

Le canton du Valais a déjà mis en place une zone expérimentale qui applique la méthode Petit, tandis que le canton de Vaud inaugure dans ses zones pilotes une expérience basée sur la méthode Montani. Il conviendra d'élargir ces expériences aux autres cantons et d'en tirer les premiers enseignements.

### c) *Radio et télévision scolaires*

La conférence des chefs des départements de l'instruction publique a donné mandat à une commission romande de faire des propositions concer-

nant une politique de la radio et de la télévision scolaires. Les premiers résultats permettent d'espérer que dans un proche avenir les écoles pourront bénéficier d'émissions qui leur seront plus particulièrement destinées même si la question financière se pose avec acuité. Ce sont en effet des moyens coûteux et leur utilisation doit offrir toutes les garanties d'une bonne rentabilité pédagogique.

*d) IRDP et Secrétariat à la coordination romande en matière d'enseignement*

Les organes permanents de la Conférence romande ont poursuivi les travaux qu'ils conduisent maintenant depuis plusieurs années et les rapports d'activité qu'ils ont produits montrent à l'évidence l'utilité de leur existence.

Mentionnons enfin le souci constant de la coordination romande de travailler chaque fois qu'elle le peut avec les organes de coordination suisse.

JEAN CAVADINI

### Coordination interuniversitaire

Durant l'année universitaire 1972-1973, les enseignements de troisième cycle ont porté sur la chimie, les lettres, les mathématiques, la physique, les sciences bibliques et les sciences de la terre.

Comme la répartition des quotes-parts sur la base des comptes se révélait fort compliquée, les cantons ont accepté de fixer leur participation sur la base des budgets adoptés.

C'est ainsi que, pour l'année universitaire 1973-1974, les budgets des sept enseignements prévus (un troisième cycle de biologie végétale commencera alors) atteignent un total de Fr. 1 441 340.—, les frais généraux et de secrétariat se montant à Fr. 30 380.—. Ces crédits indiquent bien, à eux seuls, l'extension que prennent ces enseignements et l'intérêt qu'ils rencontrent.

L'organe moteur de toute la coordination reste la *Commission permanente de coordination entre les universités romandes* pour laquelle l'abondance et la complexité des questions à traiter ont exigé 14 séances.

Ce furent d'abord les problèmes relatifs à la médecine: inscription des étudiants, utilisation d'hôpitaux non universitaires. En étroite collaboration avec le secrétariat de la Conférence universitaire suisse, la répartition des étudiants des quatre universités romandes entre les diverses facultés de médecine a pu se réaliser sans autre ennui que l'orientation vers d'autres secteurs de quelques retardataires. Quant à la collaboration avec les hôpitaux non universitaires, elle se prépare de façon encourageante, à l'image de ce qui se fait déjà en Suisse alémanique. Des entretiens furent organisés avec les professeurs de physique, avec des professeurs intéressés à la gestion d'entreprise ou aux sciences de la terre pour assurer un développement harmonieux des enseignements de troisième cycle. Enfin des études sont en cours au sujet d'une Ecole romande de pharmacie ou de la formation de cadres du service social.

Alors que la mise sur pied d'enseignements communs de troisième cycle s'étend maintenant à la biologie, à la chimie, aux lettres, aux mathé-

matiques, à la physique, aux sciences de la terre et à la théologie, les problèmes sont beaucoup plus délicats lorsqu'ils s'appliquent au second cycle: il faut, en effet, à ce niveau, respecter le caractère spécifique de chaque université et coordonner les enseignements dans l'intérêt des étudiants appelés à se déplacer et dans celui des finances publiques par la disparition de doubles emplois.

Les décisions suprêmes au niveau de la Suisse romande sont prises par la *Conférence universitaire romande* qui s'est réunie à trois reprises (17 janvier, 7 mai et 9 juillet 1973).

Les questions relatives à la *médecine* (immatriculations, application du plan Rossi) ont occupé longuement la Conférence. Ses recommandations ont abouti à la prise d'arrêtés par les Conseils d'Etat des cantons de Fribourg, Vaud, Neuchâtel et Genève donnant force de loi à l'inscription au 1<sup>er</sup> juin.

Une convention réglant l'enseignement de 3<sup>e</sup> cycle en biologie végétale a été signée par les départements de l'Instruction publique bernois, fribourgeois, vaudois, neuchâtelois et genevois. C'est ainsi un nouveau domaine de l'enseignement supérieur qui se trouve coordonné.

La Conférence s'est préoccupée également des porteurs d'une maturité commerciale qui continueront à pouvoir être immatriculés dans les universités de Fribourg, Genève, Lausanne et Neuchâtel. La transformation de ce titre en maturité socio-économique exige en effet quelques adaptations, donc un certain délai.

On peut donc constater que l'année universitaire 1972-1973 a exigé une intense activité des organes chargés de la coordination sur le plan romand, mais on doit souligner l'excellence du climat dans lequel les travaux se déroulent.

A. PERRENOUD